



PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES D'ACCUEIL COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER PECHELBRONN

Enregistrement des demandes d'accueil

Les demandes d'accueil sont à envoyer ou déposer au Service Gestion Familles de l'AASBR ou à la halte-garderie par mail ou courrier, ou via le site internet de l'Association (voir document « demande de réservation »).

Les demandes d'inscription sont prises à partir du 3^{ème} mois de grossesse.

Les parents ont la possibilité de préciser les horaires et jours souhaités au plus près de leurs besoins. La structure accueille les enfants par ½ journée sur 7 demi-journées hebdomadaires. La réservation maximale est de 4 demi-journées par semaine.

Par ailleurs, le Relais d'Assistants Maternels situé dans la Maison des Services et des Associations de la Communauté de Communes à Durrenbach est à votre écoute dans le cadre d'une recherche d'un accueil chez un assistant maternel.

Les critères de priorité pour l'attribution d'une place d'accueil

L'accueil est prioritairement réservé aux enfants de familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn.

Priorité 1 : Lieu de résidence

Priorité 2 : Situations sociales et de santé : parents aux revenus particulièrement bas, en recherche d'emploi ou en démarche active d'insertion professionnelle, enfant porteur d'un handicap

Priorité 3 : Situation familiale : présence d'un membre de la fratrie dans l'établissement au moins 6 mois de façon simultanée, grossesse multiple.

Au-delà de ces priorités, l'affectation des places se fait par ordre chronologique.

Toutes les places sont proposées en fonction de l'adéquation de la demande (âge des enfants, horaires sollicités...) avec l'offre disponible.